



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 avril à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à Cap Luberon, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DELIBERATION N° B-2022-19

OBJET : CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES ABORDS DE LA MAISON DE LA BOUCHEYRONNE PAR LA CCPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 21 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 23

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI.
AURIBEAU : M. Roland CICERO
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)
CERESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : Mme Laurence LE ROY
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Francis FARGE
MURS : M. Christian MALBEC
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAINT-PANTALEON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LES-APT : M. Christian BELLOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

BUOUX : Mme Amélie PESSEMEMSE
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

Procurations :

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne procuration à M. Gilles RIPERT.
MENERBES : M. Patrick MERLE donne procuration à M. Gilles RIPERT.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20220407-B-2022-19-DE
Date de télétransmission : 15/04/2022
Date de réception préfecture : 15/04/2022

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Vu, la délibération B-2021-21 du Bureau communautaire du 01/07/2021 approuvant l'avenant à la convention de mise à disposition de l'esplanade de la gare et autorisant les services techniques de la ville d'Apt à entretenir les abords de l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon,

Considérant, qu'en contrepartie le service du plan d'eau de la CCPAL entretiendra les espaces verts et les abords de la Maison de la Boucheyronne à Apt sur la parcelle référencée au cadastre AE 204 pour une superficie totale de 3 300 m²,

Considérant, que l'entretien des espaces verts de la Maison de la Boucheyronne et de ses abords sera programmé à raison d'une fois par mois de mars à novembre,

Le Président propose au bureau de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

A l'unanimité,

Autorise le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer la convention ci-annexée, relative à l'entretien des espaces verts de la maison de la Boucheyronne et de ses abords sur la parcelle référencée au cadastre AE 204 pour une superficie de 3 300 m² par les agents de la communauté de communes - service du plan d'eau,

Approuve, la durée de la convention pour une durée de 6 ans à effet du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

Précise, que la CCPAL entretiendra les espaces verts de la maison de la Boucheyronne et de ses abords en contrepartie de l'entretien des abords de l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon par les services techniques de la ville d'Apt.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20220407-B-2022-19-DE
Date de télétransmission : 15/04/2022
Date de réception préfecture : 15/04/2022

CONVENTION

ENTRE

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

ET

LA MAIRIE D'APT

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES ABORDS DE LA MAISON DE LA BOUCHEYRONNE

Communauté de communes
Pays d'Apt Luberon

81 avenue Frédéric Mistral - 84 000 APT

T. 04 90 04 49 70 / contact@paysapt-luberon.fr

www.paysapt-luberon.fr

COMMUNAUTE
DE COMMUNES

PAYS D'APT
LUBERON

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20220407-B-2022-19-DE
Date de télétransmission : 15/04/2022
Date de réception préfecture : 15/04/2022

Entre les soussignés

D'une part,

La **Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon**, établissement public de coopération intercommunale, représentée par son Président Monsieur Gilles RIPERT, autorisé par délibération du Bureau Communautaire en date du 7 avril 2022,

Et d'autre part,

La **commune d'Apt**, représentée par son Maire, Madame Véronique ARNAUD-DELOY, en vertu de la délibération

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 – Objet de la convention

La CCPAL et la commune d'Apt conviennent des modalités d'entretien des espaces verts et des abords de la Maison de la Boucheyronne – Avenue Frédéric Mistral – 84400 Apt.

La présente convention fixe les modalités juridiques, techniques et financières de la gestion de l'entretien entre les deux signataires.

Les prestations d'entretien pour les espaces verts de la Maison de la Boucheyronne seront effectuées par la CCPAL, service du plan d'eau.

Article 2 – Champ d'application

Le site dénommé « Maison de la Boucheyronne », situé Avenue Frédéric Mistral 84400 Apt, concerne la parcelle référencée au cadastre section AE 204 d'une superficie totale de 4 200 m², dont les espaces verts à entretenir représentent une surface de 3 300 m² – cf Annexe 1.

Article 3 – Obligation de la CCPAL

La Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon prend à sa charge l'entretien des espaces verts de la Maison de la Boucheyronne ainsi que ses abords (entretien des massifs, taille des haies, taille des arbres, la tonte, le débroussaillage, le désherbage et le ramassage des feuilles et l'évacuation des branchages).

Article 4 – Gestion et entretien

L'entretien des espaces verts de la Maison de la Boucheyronne sera confié au service du plan d'eau de la CCPAL qui s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires à l'entretien du site en régie à raison d'un passage par mois de mars à novembre défini comme suit :

- De mars à septembre : Tonte, débroussaillage, entretien des massifs et des haies, désherbage et entretien des abords de la Maison de la Boucheyronne.
- D'octobre à novembre : Ramassage des feuilles, taille des arbres et arbustes

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20220407-B-2022-19-DE
Date de télétransmission : 15/04/2022
Date de réception en préfecture : 15/04/2022

Article 5 – Modalités financières spécifiques à l'entretien des espaces verts

Les prestations d'entretien pour les espaces verts de la Maison de la Boucheyronne seront effectuées par le service du plan d'eau de la CCPAL à titre gratuit pour la commune d'Apt,

En contrepartie les agents du service technique de la ville d'Apt s'engagent à entretenir les espaces verts des abords de l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon (délibération B-2021-21 prise par le bureau communautaire en date du 01/07/2021)

Article 6 – Responsabilité

La CCPAL prendra par le biais de son assurance, les dommages susceptibles d'être causés par le service du plan d'eau durant l'exécution de l'entretien des espaces verts de la Maison de la Boucheyronne.

Article 7 – Durée de la convention

La présente convention est consentie pour une durée de 6 ans du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026.

Au terme de sa durée, la convention pourra être reconduite par avenant conclu par les deux parties.

Article 8 – Clause juridictionnelle

Les deux parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Nîmes.

Annexe :

- Annexe 1 : Plan de la parcelle AE 204 avec emprise de l'entretien des espaces verts

Fait à Apt, le 07 avril 2022

Pour la commune d'Apt,
Le Maire,
Véronique ARNAUD-DELOY,

Pour la CCPAL,
Le Président,
Gilles RIPERT,

Communauté de communes
Pays d'Apt Luberon

81 avenue Frédéric Mistral - 84 400 APT

T. 04 90 04 49 70 / contact@paysapt-luberon.fr

www.paysapt-luberon.fr

COMMUNAUTÉ
DE
COMMUNES

PAYS D'APT
LUBERON

Accusé de réception en préfecture
081-200040624-20220407_B-2022_19-DE
Date de télétransmission : 15/04/2022
Date de réception préfecture : 15/04/2022



Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20220407-B-2022-19-DE
Date de télétransmission : 15/04/2022
Date de réception préfecture : 15/04/2022

